



Denis : 06 19 76 38 85



Journée du samedi 22 mars 2025 Dammartin-sur-Tigeaux, Crécy-la-Chapelle

Une boucle dans le sens horaire, majoritairement en plaine, qui nous fera longer la Forêt de Crécy pour rejoindre Crécy-la-Chapelle, sa rivière et ses canaux. Nous suivrons ensuite le GR1 et franchirons plusieurs fois le Morin.

Parcours non reconnu car sur des sentiers balisés GR et PR.

22 km. 6h00 de marche Dénivelé positif : 388 m. Dénivelé négatif : 388 m.

Point haut : 129 m. Point bas : 48 m. Repas tiré du sac. Bâtons conseillés.

Carte IGN 2414 ET

Rendez-vous :

8h30 au cimetière de Paray ou 9h30 Parking 3 rue du Parc à Dammartin sur Tigeaux

GPS : 48.813512, 2.922912

Indemnisation covoiturage : 6€ (74 km)

Descriptif

Par la Rue Simonne Veil et la Rue de la Fontaine nous passerons devant un lavoir très moche et tournerons à gauche pour passer sous la voie ferrée. Nous rejoindrons le GR1 que nous suivrons SO repasserons sous la même voie ferrée et tourner vers le nord sur un PR qui longe la forêt de Crécy. Nous traverserons le Ru du Cul d'Eau, puis à Tigeaux nous suivrons le PR NO, puis Nord jusqu'à Voulangis. Là une descente de 500 mètres à 11,5% nous attends avant d'entrer dans Crécy-la-Chapelle. Après avoir traversé le Morin, nous passerons sous une maison dans le chemin de Ronde et suivrons la Quai des Tanneries le long du Morin. Puis la Rue du Marché nous conduira jusqu'au Beffroi et nous longerons vers l'Est le Canal de Mon Plaisir pour retrouver le Morin que nous traverserons et longerons SO jusqu'aux tables de pique-nique, après environ 14 km. Dommage, c'est par une côte de 600 mètres à 10% que nous reprendrons notre marche sur le GR1. Après une courte mais raide descente nous traverserons le Morin à Serbonne, suivrons le GR1 vers le sud puis vers l'Ouest jusqu'au Moulin de Coude. Nous continuerons sur le GR1 SE, traverserons le Morin au Moulin de Prémol. Arrivé à la voie ferrée, nous tournerons à droite dans le Chemin de la Malmaison, passerons devant la Ferme Saint Gobert, l'église Saint Martin, et par la Mairie retrouverons la Rue du Parc et le parking.

Animateur : Denis.

Rappels environnement et sécurité

Respectez la nature et les propriétés privées, restez dans les chemins, **ne laissez aucune trace de votre passage**
Suivez les consignes de l'animateur, ne partez pas devant lui, et **gardez toujours en vue la personne qui vous précède**
Sur route, utilisez les trottoirs ou bas-côtés s'ils sont praticables, sinon **on marche à gauche en file indienne**, et on respecte le code de la route

Au croisement d'une **voie carrossable, se regrouper et traverser en ligne** sur instruction de l'animateur

Si vous avez besoin de vous arrêter, prévenez le serre-file ou l'animateur, et **laissez votre sac bien en vue au bord du chemin**

Pensez à boire et à vous restaurer régulièrement

Informez l'animateur si vous êtes susceptible d'avoir un problème de santé particulier